

*Questions orales***LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES****LE BUDGET DU PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE INDUSTRIELLE**

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) à qui je voudrais rappeler la réponse qu'il a fourni hier, comme en témoigne le hansard, à une question au sujet du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches; voici ce qu'il a dit: «Nous n'avons pas réduit le programme.» Pourtant, moins de deux heures après, un vice-président du CNR m'a confirmé que, en fait, une directive du Cabinet ordonnait de réduire le budget du programme de 71 millions de dollars. Le ministre peut-il expliquer cette contradiction? Sera-t-il franc avec les Canadiens et nous dira-t-il qu'il a été mal renseigné? Ou bien nous expliquera-t-il pourquoi il cache la vérité au sujet de cette décision qui touchera quelque 2,000 petites et moyennes entreprises?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je maintiens ce que j'ai dit hier. Le gouvernement a annoncé qu'il prenait de nouvelles orientations et qu'il se donnait de nouvelles priorités. En l'occurrence, elles ont été communiquées de la façon habituelle au Conseil national de recherches. Il y a eu des consultations. Une partie du nouveau programme spatial a été affectée au PARI en consultation avec les hauts fonctionnaires du Conseil national de recherches. Le budget du PARI n'a subi aucune réduction. Il y aura toutefois une condition, stipulée par le Conseil national de recherches, et c'est de consacrer 5 p. 100 du budget du PARI de cette année à des activités relatives au programme spatial. Peu m'importe avec qui le député a parlé, mais telle est la vérité.

[Français]

L'AMPLEUR DES FONDS CONSACRÉS À LA RECHERCHE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le ministre sait très bien que ces deux programmes sont absolument incompatibles. Pourquoi s'obstine-t-il à dire qu'il n'y a pas de coupure, quand le vice-président du Conseil national de recherches et des gens du secteur privé disent le contraire?

Je demande au ministre d'avoir le courage de se lever et de nous dire toute la vérité sur cette question.

● (1450)

[Traduction]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le vice-président du Conseil national de recherches ne signe pas le chèque; cette tâche m'incombe. Voilà pourquoi je suis au courant.

Des voix: Bravo!

LE COMMERCE EXTÉRIEUR**L'ACCORD DE L'AUTOMOBILE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS**

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. J'ai ici la version intégrale d'une étude des Affaires extérieures sur l'accord de l'automobile où l'on peut lire qu'il s'agit aux yeux des Américains d'un accord de libre-échange et que le gouvernement des États-Unis continuera à réclamer l'abolition des garanties de production. Le premier ministre est-il d'accord avec cette description de l'idée que les Américains se font de l'accord de l'automobile?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président, je suis d'accord avec la définition que je viens de donner.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le premier ministre a répondu à la question comme si tout ce qu'il a dit était clair. Nous savons tous qu'il n'en est rien. Le premier ministre est-il d'accord avec la conception des Américains qui voient dans l'accord de l'automobile un accord de libre-échange, ou est-il d'accord avec celle que s'en font essentiellement les Canadiens qui y voient un accord sectoriel assorti de garanties?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'accord de l'automobile est un instrument de libéralisation du commerce.

* * *

[Français]

LE REVENU NATIONAL**LE CONTRÔLE DES ORGANISMES DE CHARITÉ**

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, il y a eu récemment des articles de journaux à propos des inquiétudes soulevées par les représentants du Bureau d'éthique commerciale concernant le manque apparent de contrôle des activités des organismes de charité enregistrés.

J'aimerais demander au secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national ce qu'il fait afin d'assurer le maintien de la confiance du public dans ce secteur d'activité vital pour notre économie.

M. Bernard Valcourt (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le rôle du ministre dans le contrôle des activités des organismes de charité enregistrés découle d'exigences spécifiques relevant de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est donc structuré de telle façon à ce que le maintien de l'observation des articles de ladite loi soit fait. Et le ministère traite les organismes de charité de la même manière qu'il traite tout contribuable, qu'il s'agisse d'un individu ou d'une corporation.

Je peux rassurer tous les députés de la Chambre ainsi que la députée en question que le ministère applique à l'égard des organismes de charité les dispositions que la loi exige.